

CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 30 JUILLET 2010

PRESENTS : Pascal PONCET, Jean-Yves FARJON, Madeleine VEILLAS, Sabine FIVET, Marie-France COUDOUR, Cyril EPINAT, Daniel CHALOT, Jean-Yves MOISSONNIER, Gérard REBOULET, Patrick MOUSSÉ, Jean-Michel BRISSAY-CHATRE.

ABSENTS : Suzanne RICHARD (procuration à Pascal PONCET), Bernard MEIER (procuration à Madeleine VEILLAS), Emmanuelle BARLERIN (procuration à Marie-France COUDOUR), Nicolas OSSEDAT.

GARDERIE PÉRISCOLAIRE

A l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations), les tarifs de fréquentation de la garderie scolaire municipale, ouverte aux enfants chaque matin de 7 H 30 à 8 H 20 (une dizaine régulièrement et une quinzaine occasionnellement), demeurent inchangés à la prochaine rentrée scolaire. A savoir :

Fréquentation	2010/2011
Régulière	18,00/mois
Occasionnelle	3,00

EPORA

Le terrain d'assiette de la future caserne des Pompiers, précédemment acheté par EPORA à Monsieur Bonche, afin d'être industriellement défriché, fait maintenant l'objet d'un acte de vente entre EPORA et la Commune (acquéreur). Pour ce faire, une délibération fixant le coût exact de l'opération à 69.515,53 € TTC (soit 10.616,47 € de moins que l'estimation initiale) est votée à l'unanimité.

REPLACEMENT DE LA CHAUDIERE DE LA MAIRIE

Après consultation, le devis présenté par Frédéric EPINAT a été accepté à l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations) :

- Chaudière VIESSMANN 33/39 KW 6.429 € HT

MAISON MÉDICALE PROVISOIRE

Prévue au rez-de-chaussée de l'ancien bâtiment communal qui abritait les bureaux du Trésor Public. L'opération est financièrement prise en charge par la Communauté de Communes.

Convention de mise à disposition (CCPU/Commune)

A l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations), Monsieur le Maire est autorisé à signer la convention mettant à disposition le rez-de-chaussée du bâtiment précité, à la Communauté de Communes du Pays d'Urfé. Cette convention en fixe, entre autres, les conditions pendant la durée de l'utilisation des lieux par la CCPU.

Avenant au contrat de maîtrise d'œuvre

Le marché de maîtrise d'œuvre, et le contrat C.S.P.S. ont été préalablement signés par le Président de la Communauté de Communes avec le bureau d'étude CREMONESE ayant déjà avancé son étude.

La commune étant propriétaire du local et compte-tenu du montage financier arrêté récemment, il est nécessaire qu'un avenant soit signé avec CREMONESE, faisant apparaître la Commune comme Maître d'Ouvrage en lieu et place de la CCPU. Cet avenant listera aussi les missions jusqu'alors effectuées par le bureau d'études pour le compte de la CCPU jusqu'alors maître d'ouvrage de l'opération.

Autorisation de Monsieur le Maire à signer cet avenant donnée à l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations).

DISPOSITIF ASSAINISSEMENT COMMUNAL

Des anomalies constatées depuis plusieurs années par la Police de l'Eau et la Préfecture, quant aux rejets en milieu naturel, contraignent à organiser une importante réunion le vendredi 3 septembre 2010 à 9 H. une quinzaine de personnes seront présentes (ex DSV, DTT, Police de l'Eau, Préfecture, Agence de l'Eau, Conseil Général,...)

ATTRIBUTION DU MARCHÉ POUR POINTS NOIRS D'ASSAINISSEMENT

La commission d'appel d'offres réuni les 16 et 23 juillet courant, a réceptionné les plis des sept entreprises ayant répondu. Pour rappel le marché unique se compose d'une tranche ferme (déconnexion de la fontaine de la Conche ; déconnexion d'un fossé rue du Forez ; remplacement d'une canalisation rue du Montoncel) pour un montant de 73.365 € HT et d'une tranche conditionnelle (création d'un réseau EP rue du Montoncel) pour un montant de 19.435 € HT, soit un total d'environ 92.800 € HT (estimatif du bureau d'études REALITES).

La commission d'appel d'offres, après analyse des offres effectuée par le bureau d'études REALITES, a retenu l'entreprise SADE pour un montant total de 76.934,50 € HT (tranche ferme : 60.112 € ; tranche conditionnelle : 16.822,50 €).

A l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations), le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer les pièces du marché qui va lier la commune à SADE.

UNION DES COMMERCANTS : DEMANDE DE SUBVENTION COMMUNALE

Sollicitée pour l'organisation du week-end de la Brocante et de la numismatique 2010, une subvention de 500 € est accordée. Deux abstentions sur le principe même de l'octroi et quatre abstentions quant au montant jugé trop élevé.

Remarque : l'Union des commerçants devra veiller à solliciter la subvention 2011 avant le 20 juin 2011.

EXTENSION DU CIMETIERE : DÉCISION MODIFICATIVE

Afin de solder le paiement des travaux d'extension du cimetière, le « jeu d'écriture » suivant est adopté à l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations) :

 Opération 05/18	EXTENSION DU CIMETIERE	compte 2315	+ 25.000 €
 Opération 10/08	TRACTEUR VOIRIE	compte 21757	- 25.000 €

NOTA : ne communication du Maire « spécial Cimetière » sera distribuée dans les prochaines semaines.

BORNES D'INCENDIE : DIVERS DEVIS D'ENTRETIEN

Pour faire suite à la visite du SDIS quant aux bornes d'incendie présentes dans le village, la SAUR a transmis des devis d'entretien, borne par borne. L'entreprise SADE est également consultée et doit transmettre ses propositions sous peu.

Le remplacement du poteau d'incendie près du Crédit Agricole est considéré par les membres présents du Conseil Municipal (11 + 3 procurations) comme « prioritaire ».

Il est donc décidé à l'unanimité de choisir le devis le moins-disant, entre SAUR et SADE, relatif à cette borne et de réaliser les travaux cette année.

DÉMATÉRIALISATION DES MARCHÉS PUBLICS : CONVENTION AVEC LE CONSEIL GÉNÉRAL

Le Conseil Général de la Loire, via AVENUE WEB SYSTEMS, a créé une plate-forme « marchés publics » permettant aux collectivités de dématérialiser les dossiers de marchés publics (obligation), et aux entreprises de consulter, retirer les documents, voire les déposer en ligne (obligation faite aux collectivités d'accepter les offres des entreprises en ligne à compter de 2012). A noter que la commission permanente du conseil général, réunie le 27 juillet 2009, a prévu la gratuité de ce service de dématérialisation auprès de toutes les collectivités de la Loire.

Le Maire est autorisé à signer la convention liant la commune et le conseil général (valable pendant cinq années) à l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations).

LOGICIEL DU CADASTRE : CONTRAT DE MAINTENANCE

La société SEDI fournisseur du logiciel cadastre MATRIX SEDI utilisé au secrétariat depuis plusieurs années, propose le renouvellement du contrat de maintenance pour une nouvelle période de trois ans à compter du 1^{er} octobre 2010 pour un montant de 90 € HT. Adopté à l'unanimité des membres présents (11 + 3 procurations).

QUESTIONS DIVERSES

Véhicule du S.D.I.S. : sollicité par la Mairie en février dernier, il a été attribué à une autre commune.

Camion de la Communauté Urbaine de Lyon. : cession acceptée par la Communauté Urbaine de Lyon pour un montant de 1.500 €. C'est un véhicule utilitaire 6 places, avec benne basculante, type JUMPER, marque Citroën, année 1998, 85.000 km, pneus neufs, révisé. Arrivée prévue en septembre.

Tags 2009 : la Commune, constituée partie civile, représentée par Monsieur le Maire, est convoquée au Tribunal pour Enfants, le jeudi 21 octobre 2010 à 9 H.

Maison médicale provisoire : commission accessibilité handicapés en Sous-Préfecture le mardi 3 août.

Défibrillateurs : une signalétique adaptée et spécifique sera prochainement mise en place.

CRAM : le maintien des permanences en Mairie étant actuellement menacé, Monsieur le Maire a sollicité un rendez-vous avec la Directrice de la CRAM à Lyon.

Concours de Labour : chez Buisson, dimanche 8 août 2010.

Chapelle du Château : visite prévue pour constat de désordres dans le clocher mercredi 3 août (Maire, Jean-Michel BRISSAY, Jean-Yves MOISSONNIER).

Séance levée à 23 H45